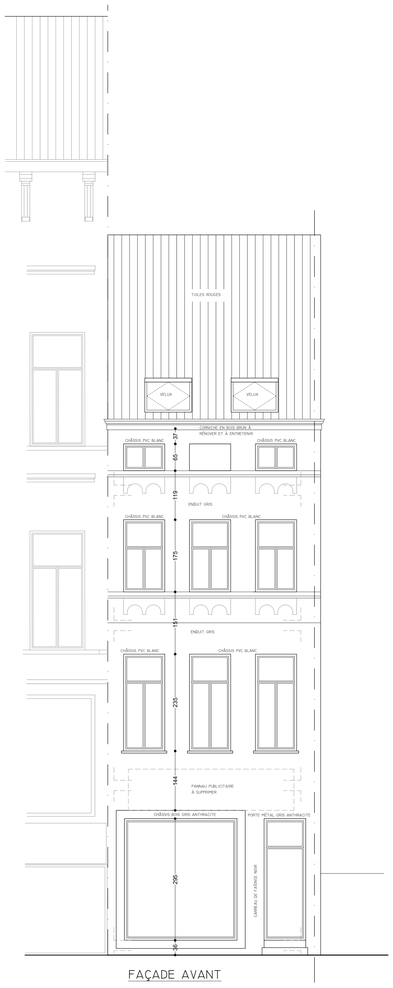

FAÇADE AVANT

LA FACADE AVANT EN SITUATION DE DROIT N'EXISTE PAS

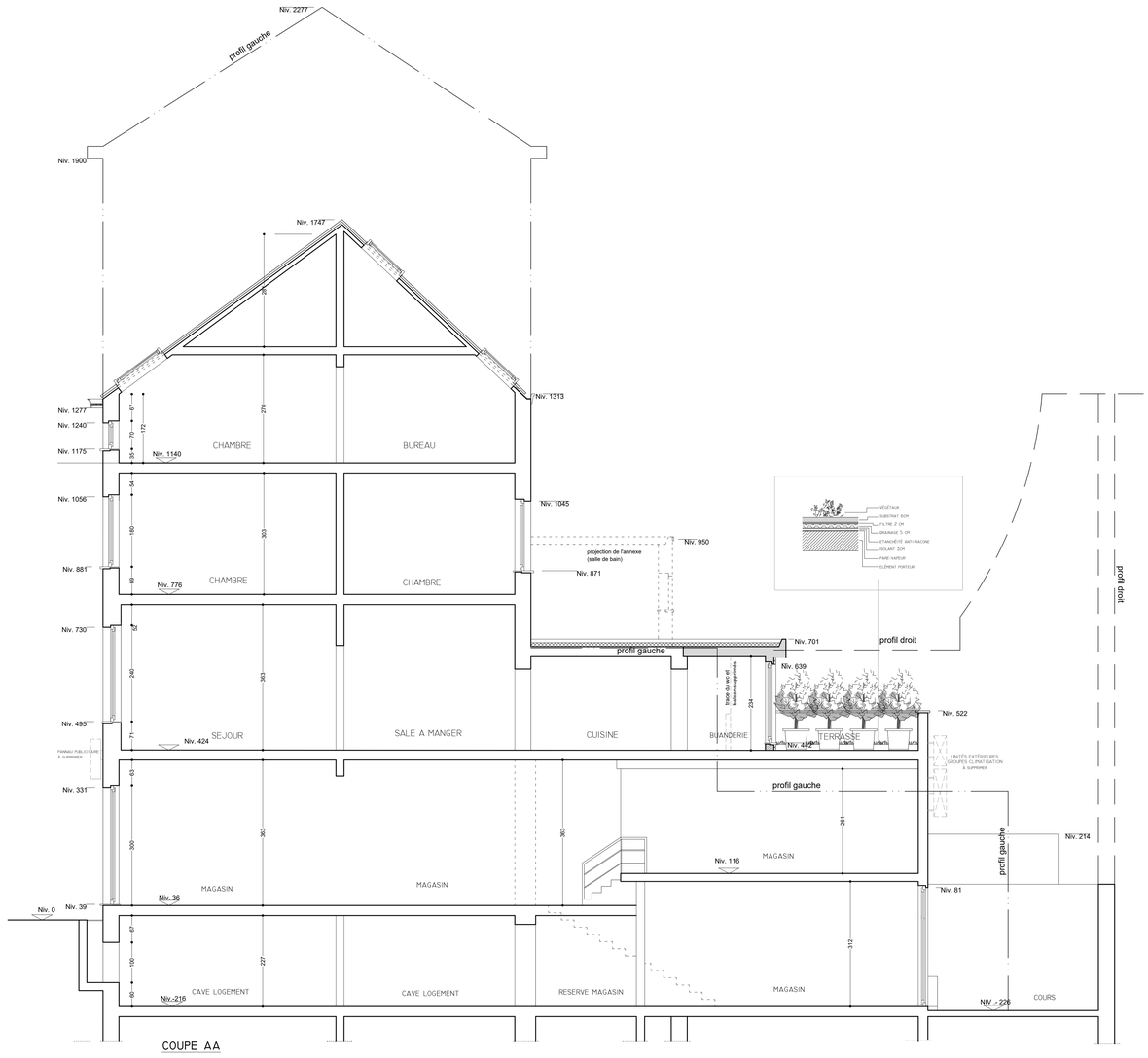

COUPE AA

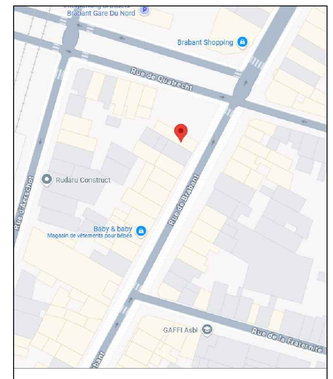

SITUATION ECH: 1/500

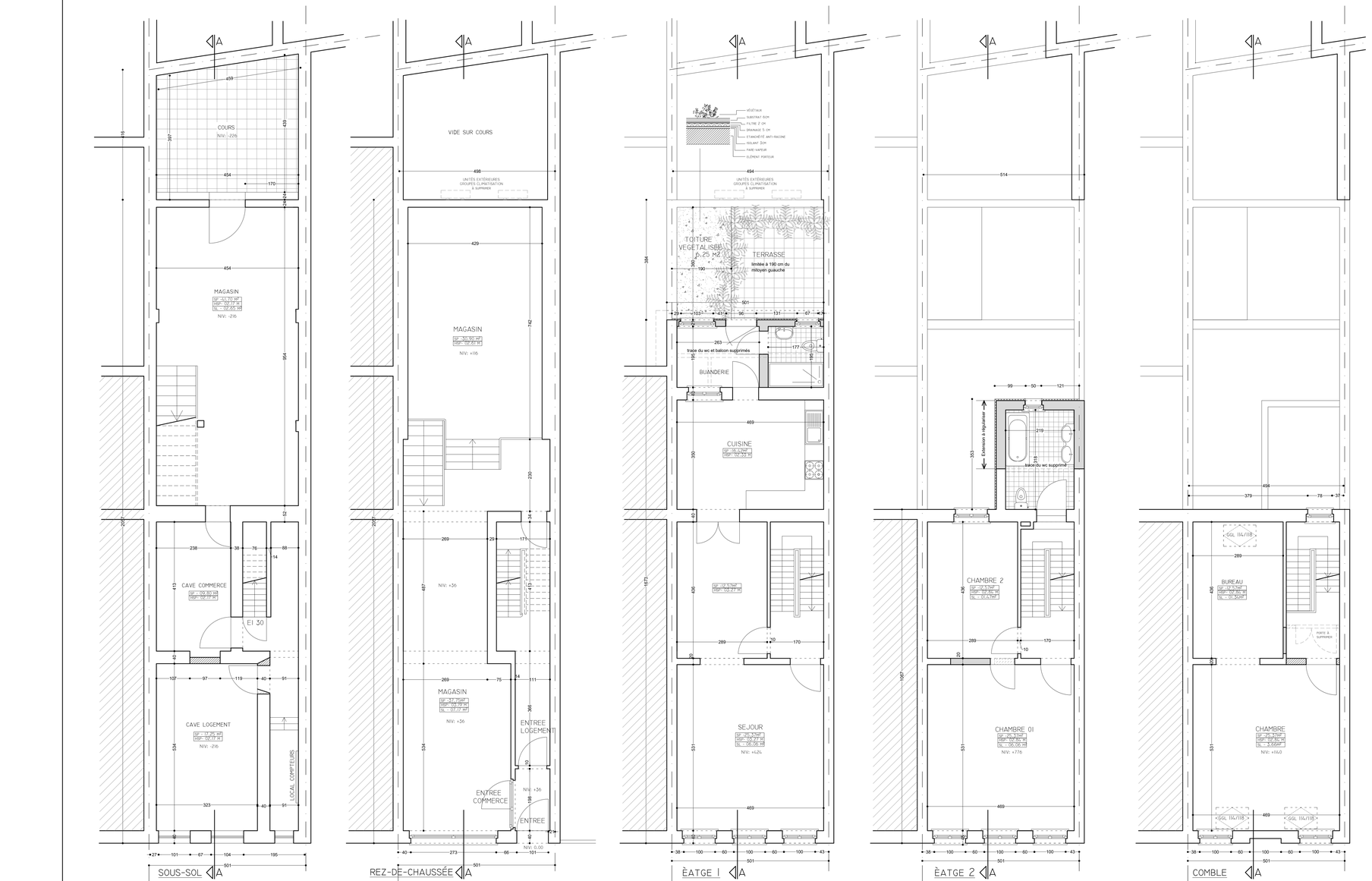

IMPLANTATION ECH: 1/500

LÉGENDE

R = REZ-DE-CHAUSSÉE
N = NOMBRE DE NIVEAU
TV= TOIT À VERSANT
TP= TOIT PLAT
H = HABITATION
C = COMMERCE

SP = SURFACE PLANCHER
SE = SURFACE ÉCLAIRANTE
HSP= HAUTEUR SOUS PLAFOND
NIV= NIVEAU

PE = POTEAU ÉLECTRIQUE
EP = ÉCLAIRAGE PUBLIC
PS = POTEAU DE SIGNALISATION
AR = ARRET TRANSPORT PUBLIC

COMMUNE DE SCHAERBEEK

RENDEUR:
HAMDAOUI MUSTAPHA
RUE DE BRABANT 0095 ET01
1030 BRUXELLES

SITUATION:
RUE DE BRABANT 0095 ET01
1030 BRUXELLES
CADASTRE : SECTION E N° 13 T 12 P0000

MODIFICATIONS	DATE
A. SUITE INCOMPLET DU 17.04.2025	22.05.2025
B. SUITE INCOMPLET DU 08.07.2025	09.09.2025
C.	
D.	
E.	
F.	
G.	
H.	

MB ARCHITECTES SPRL
RUE EDOUARD STUCKENS, 140 - 1140 BRUXELLES
TÉL. 02/538.22.48 - GSM. 0475-826 846
E.MAIL: bouzahzah.miloud@skynet.be
inscrit au tableau de l'ordre des architectes de la province de brabant francophone

PLAN DE RÉALISATION

RÉGULARISATION DES TRANSFORMATIONS RÉALISÉES DANS UNE MAISON DE RAPPORT

POUR ACCORD:
LE RENDEUR: L'ARCHITECTE: L'ENTREPRENEUR:

AUTORISATION

PLAN 3/3

SOUS-SOL - REZ-DE-CHAUSSÉE - ÉTAGES 1 ET 2 - COMBLE - IMPLANTATION - SITUATION

DATE : 27.01.2025 ECHELLE : 1/50 DOS: HAMDAOUI MUSTAPHA

CES PLANS SONT DRESSÉS UNIQUEMENT POUR L'OBTENTION DU PERMIS D'URBANISME. ILS SONT À VÉRIFIER PAR L'ENTREPRENEUR ET RESTENT LA PROPRIÉTÉ DE L'ARCHITECTE.
TOUTES LES COTATIONS ET NIVEAUX RENSEIGNÉS AUX PLANS SONT DONNÉES À TITRE INDICATIF ET DOIVENT ÊTRE VÉRIFIÉS SUR PLACE PAR L'ENTREPRENEUR.
POUR LES STRUCTURES BÉTON, BOIS, MÉTAL, ÉPAISSEUR DES DALLES, ... ET TECHNIQUES SPÉCIALES, L'ARCHITECTE RENVOIE À L'ÉTUDE DE STABILITÉ (VOIR PLAN BUREAUX D'ÉTUDES).
POUR LES ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES D'AR EXEMPLE CHÂSSIS, SANITAIRES, CUISINES, ...) L'ARCHITECTE RENVOIE AUX ÉTUDES RÉALISÉES PAR LES FABRICANTS ET INSTALLATEURS.

MAÇONNERIE NOUVELLE | MAÇONNERIE EXIST. À RÉGULARISER | MAÇONNERIE EXISTANTE | A DÉMOLIR | BÉTON